DEPARTEMENT DE L'ARIEGE
Arrondissement de Saint Girons
Canton Arize Lèze

Envoyé en préfecture le 06/01/2025
Reçu en préfecture le 06/01/2025
Publié le
ID : 009-200066223-20241219-DE_2024_94-DE

COMMUNAUTE DE COMMUNES ARIZE LEZE

SEANCE DU 19 DECEMBRE 2024

L'an deux mille vingt quatre, le 19 décembre à dix-huit heures trente, le conseil communautaire Arize Lèze, s'est réuni au siège de la communauté, sous la présidence de Monsieur COURNEIL Jean-Claude

Date de convocation : 11/11/2024
Nombre de membres en exercice : 46
Nombre de membres présents : 33
Nombre de procurations : 5
Votes pour : 38
Votes contre : 0
Abstentions : 0

ETAIENT PRESENTS : SARDA Manuel (Artigat), ANTOLINI Dominique (La Bastide de Besplas), CAMPS Frédéric, DUFOSSE Dominique (Les Bordes sur Arize), SANS Jean-François, ALLEN Vincent (Le Carla Bayle), MOREAUD Rosine (Castéras), MAURETTE Carole, ABIVEN Jacques (Daumazan sur Arize), BUSATO Philippe (Fornex), ARNAUD François, CANTEGRIL Jean-Marc, COUSTURE Eliane (Le Fossat), DEJEAN Jean-Paul (Gabre), COURNEIL Jean-Claude, GRANDET Véronique, LLUIS Claude, BLANDINIERES Lydia, LABORDE Jean, SACILOTTO Claudine, DEDIEU Alain, GILAMA Marie (Lézat sur Lèze), BORDALLO Ramon (Loubaut), BERDOU Raymond, MARTINEZ Rolande (Le Mas-d'Azil), DESCUNS Lyliane (Méras), RUMEAU Colette (Monesple), GILLIOT Diane (Montfa), LASSALLE Yvon (Pailhès), MILHORAT Laurent (Sabarat), ALBERO Elisabeth (Sainte-Suzanne), BOY Francis (Saint-Ybars), FALLICO Gaëtano (Thouars sur Arize).

ETAIENT ABSENTS : BUFFA Roger (Durfort), MILHORAT Nathalie (Le Fossat), TEXIER Lionel (Lanoux)

ETAIENT EXCUSES: VANDERSTRAETEN François (Artigat), BAZY Jean-Marc (Camarade), COMMENGE Jean-Claude (Campagne sur Arize), COURTIAL Anne (Castex) CASTAGNE Dominique (Lézat sur Lèze), ROUMAT Guy, SAHL Philippe (Le Mas d'Azil), MALBREIL Agnès (St Ybars), CAUHAPE Jean-Louis (Sieuras), JALOUX Philippe (Villeneuve du Latou)

PROCURATIONS: VANDERSTRAETEN François à SARDA Manuel, BAZY Jean-Marc à COURNEIL Jean-Claude, COMMENGE Jean-Claude à BERDOU Raymond, CASTAGNE Dominique à GILAMA Marie, MALBREIL Agnès à BOY Francis.

SECRÉTAIRE DE SEANCE : MILHORAT Laurent

Délibération n° 2024-94 Mise en ligne à la date du retour du visa

Objet : Mise en œuvre du Pacte Territorial

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée :

- la délibération du 3 octobre 2024 concernant l'engagement dans la procédure de mise en concurrence du suivi-animation de l'opération Habitat (ex PIG) constitutive d'une partie du Pacte Territorial.

- la délibération du 14 novembre 2024 concernant le cahier des charges pour le marché de suivi- animation du pacte territorial

- la délibération du 14 novembre 2024 concernant la réorganisation des services dans le cadre de la mise en œuvre du Pacte Territorial au 1er janvier 2025.

Il indique que l'ANAH a transmis des éléments à inclure dans la délibération de principe d'engagement de la communauté de communes sur le dispositif du Pacte Territorial.

- VU le Code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

- VU la compétence ''Politique du logement et du cadre de vie pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire - Etude et opérations destinées à l'amélioration de l'habitat et du bâti'' ;

- VU le code de la construction et de l'habitation (CCH) et le code de l'énergie ;

- VU la délibération du Conseil d'Administration de l'Anah sur les pactes territoriaux ;

- CONSIDERANT le cadre de contractualisation proposé par l'État via son opérateur Anah ;

- CONSIDERANT les dispositifs PIG et OPAH RU engagés sur le territoire Arize Lèze depuis plusieurs années

- CONSIDERANT les enjeux du territoire caractérisés dans le cadre du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal ;

Envoyé en préfecture le 06/01/2025
Reçu en préfecture le 06/01/2025
Publié le
ID : 009-200066223-20241219-DE_2024_94-DE

Monsieur le Président propose d'APPROUVER l'intention d'engagement à la signature d'un pacte Territorial qui sera délibéré au plus tard au 31 mars 2025;

Le Conseil Communautaire, ouï l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré :

- VALIDE l'intention d'engagement à la signature d'un pacte Territorial qui sera délibéré au plus tard au 31 mars 2025;

- AUTORISE Monsieur le Président à signer tous documents destinés à la mise en œuvre de ce dispositif

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme.

Le secrétaire de séance,
MILHORAT Laurent

Le Président,
COURNEIL Jean-Claude